

# Les femmes vont écoper ! du **maximum** !

## **PRESSIONS EN CASCADE**

Le 1er novembre 2012, un changement a été introduit au sein du régime de chômage. Le couperet est tombé! La dégressivité accrue va faire chuter les allocations de toutes les catégories de chômeurs. La diminution progressive se faisant selon un système de périodes successives. Une chose est sûre : cette mesure d'austérité frappe très durement les femmes. Et à plus d'un titre.

En fait, au nom de la potion magique "austéraitaire", décrétée remède de choc par le diktat européen, le gouvernement s'est attaqué via toute une série de mesures à notre système de protection sociale. Bafouant ainsi des droits durement acquis, que nous croyions acquis, ces réformes du système de chômage vont aggraver la situation des demandeurs d'emploi. Et parmi eux, les femmes sont poussées au pas de charge dans la précarité.

"En région bruxelloise, je rencontre déjà énormément de chômeurs", nous dit la parlementaire Zoé Genot "qui avec les niveaux d'allocations actuels, ont un mal fou à se loger car le prix des logements est trop élevé par rapport aux allocations. Cette nouvelle donne, cette diminution des allocations, ne va que renforcer la pauvreté et rendre la survie encore plus difficile. Elle n'aura aucun effet sur l'emploi. Quand il y a une annonce pour vingt à trente demandeurs d'emploi, c'est qu'il n'y a pas assez de travail pour chacun. La seule solution, si l'on veut véritablement mettre les gens au travail, c'est

## **DÉGRESSIVITÉ ACCRUE DES ALLOCATIONS, ALLOCATIONS D'INSERTION, ÉVOLUTION DE LA NOTION D'EMPLOI CONVENABLE... CRÉDIT-TEMPS OU PENSIONS DE SURVIE... LES MESURES ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT DI RUPO PÉNALISENT, EN PREMIER LIEU, LES FEMMES.**

**Aïda Allouache**  
CSCE

de créer de l'emploi et d'avoir une véritable réforme créatrice d'emploi. Les premières analyses montrent clairement que ce sont les plus vulnérables qui seront les plus touchés, c'est-à-dire les jeunes et les femmes." **A**

une grande majorité plus faibles que ceux de leur compagnon. L'écart salarial continue son petit bonhomme de chemin même si à chaque fête anniversaire du 8 mars, tous les politiques le dénoncent en chœur!

les nouvelles mesures d'austérité préconisées ne feront qu'accroître les dégâts sur les femmes, surtout celles peu scolarisées et les femmes les moins bien outillées des minorités ethno-culturelles.

**“ LES FEMMES SONT POUSSÉES AU PAS DE CHARGE DANS LA PRÉCARITÉ.”**

## **ÉTAT DES LIEUX**

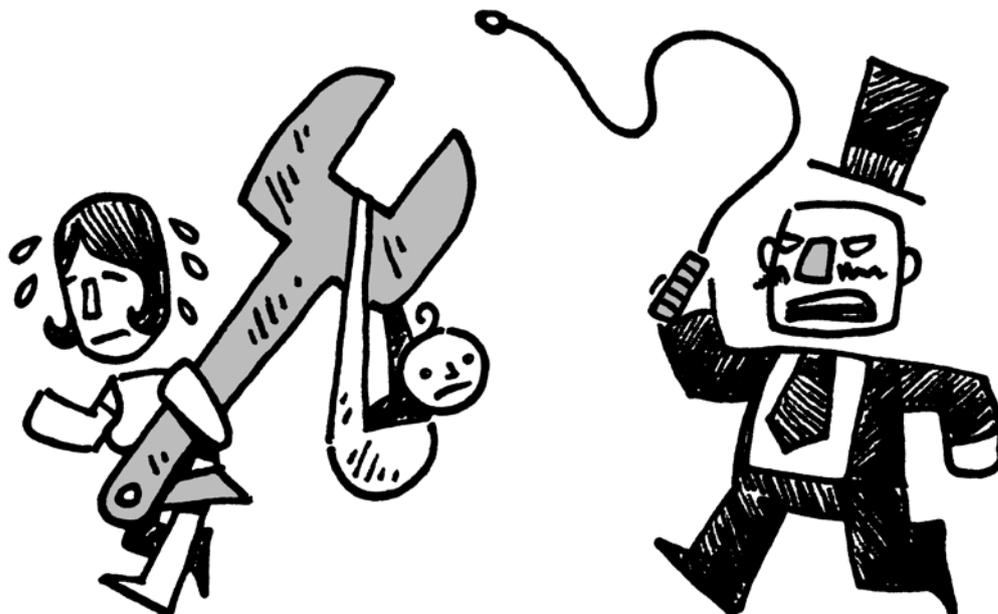
Tout d'abord, rappelons que si les femmes belges peuvent s'enorgueillir de toute une série de droits et de libertés dont rêvent encore beaucoup de femmes opprimées de par le monde, elles n'en demeurent pas moins assujetties à bien des inégalités sur le plan socio-économique. Vivant dans une société largement patriarcale, les femmes subissent encore des discriminations de toutes sortes. Elles travaillent souvent avec des contrats précaires et sous des statuts aléatoires, voire carrément sans statut. Leurs revenus sont pour

Au vu de l'insuffisance de places pour leurs enfants en crèche, beaucoup de femmes se mettent à travailler en temps partiel. Il faut savoir que la couverture des besoins en places de crèche n'est que de 25 % dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le travail à temps partiel a des incidences évidemment sur le salaire mais aussi plus tard sur la pension. Et pour parfaire toutes ces discriminations, le statut de cohabitante leur impose en tant que chômeuse une allocation misérable qui fait fi de toutes leurs cotisations en tant que travailleuse. Cet état des lieux n'étant guère reluisant,

## **LA SEMPITERNELLE CRISE**

"C'est la faute à la crise!", nous dit-on à longueur d'antenne, "si l'on doit faire des économies". Ah cette crise si chère au capitalisme avec son chapelet de mesures aux fourches caudines! Ce veau d'or repu, dieu cupide à la main invisible et baladeuse qui vient piquer sans vergogne jusque dans nos poches de quoi renflouer les banques, tout en vouant aux gémonies de la misère des millions de travailleurs et de chômeurs. Avec l'austérité, la chasse aux chômeurs reprend de plus belle. On ne s'attaque pas au chômage puisqu'on licencie et dégraisse à tire-larigot. Devenue sport national institutionnalisé, la chasse se perfectionne avec les nouveaux outils de la dégressivité accélérée. Il y en a toute une ribambelle "d'outils" et tous les sans-emploi seront punis : du jeune sortant des études au cohabitante, en passant par le malade reconnu

invalide à 33 %. Il faut activer tout ce monde et comme ce n'est plus suffisant, on leur coupe carrément les vivres au bout d'un certain temps s'ils ne trouvent pas de travail. Tout simplement parce que du travail, il y en a de moins en moins et que l'on délocalise à tout va. Si l'objectif de cette réforme est de motiver, dit-on, les demandeurs d'emploi à rester le moins de temps possible au chômage, ses conséquences seront désastreuses.

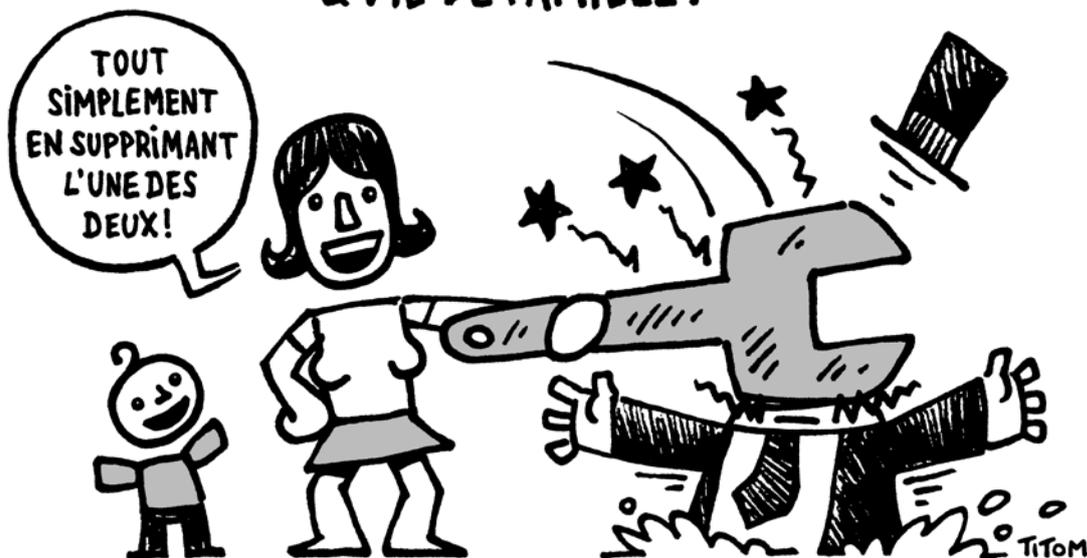


Dès l'annonce de cette réforme, en mars 2012, les organisations de femmes regroupées au sein de la plate-forme féministe socio-économique la dénoncent sans ambages. "Cette réforme va provoquer, dès la 2e période de chômage, une réduction plus forte et plus rapide du montant des allocations. Le passage plus rapide au forfait affectera tout particulièrement les mères chômeuses ayant charge de famille, dont l'allocation pourra encore plus rapidement descendre jusqu'à 1 090 € par mois. Bien loin du seuil européen de pauvreté de 1 300 € pour une personne avec un enfant à charge." S'appauvrir encore quand on vit déjà dans la précarité. Adieu donc les perspectives d'intégration sociale de notre système de protection sociale conçue dans un souci de dignité de tout un chacun. Exit le besoin de préserver l'émancipation et l'autonomie de la personne et de l'individu. Nous voilà dans un système de coercition, de punition et d'exclusion.

### L'ÉTENDUE DES DÉGÂTS

Les effets de cette réforme devraient toucher près de la moitié des chômeurs, environ 130 000 des 300 000 personnes recevant une allocation. Si un de ses rares aspects positifs est de relever à 65 % du dernier salaire l'allocation de base des chômeurs à partir de janvier 2013, cela ne sera que pour 3 mois. Et lors de la seconde période, l'allocation de chômage va diminuer rapidement pour atteindre un minimum relativement bas.

## COMMENT CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE & VIE DE FAMILLE?



Les chefs de ménage verront une diminution de 12 %, les isolés de 17,5 %. Les allocations des cohabitants diminueront de 41,5 %, à 484 euros par mois.

"Ceux qui vont le plus en pâtir seront les chômeurs de longue durée et les cohabitants. Il faut savoir que les femmes sont surreprésentées dans le chômage de longue durée et dans le statut de cohabitant - une chômeuse sur deux est cohabitante contre un chômeur sur trois." ⓑ. Donc les femmes vont écopier du maximum! Elles vont se retrouver avec les allocations les plus basses, notamment le forfait de 484 euros par mois pour une cohabitante. Et comme un malheur

ne vient jamais seul, on en rajoute une couche, puisque les dernières périodes de chômage au forfait ne seront plus assimilées pour la pension sur base du dernier salaire perdu, mais seulement sur base du droit minimum. C'est ainsi que les années de chômage de très longue durée "rapporteront" moins pour la pension future Ⓒ. Tout cela dans un contexte où l'égalité des revenus entre hommes et femmes est loin d'être atteinte et où l'indépendance financière des femmes tout au long de leur vie n'est pas du tout garantie.

### VULGATE PATRONALE

Pourtant, une protection sociale forte peut être le ciment d'une

société stable qui peut pallier les discriminations diverses. Au lieu de la renforcer, on la détricote pour faire des économies de bouts de chandelle. En effet, selon certains calculs, ces mesures d'assainissement sur le dos des chômeurs pourraient rapporter de 100 à 150 millions d'euros, une goutte d'eau dans la mer du budget 2013 et encore plus dans l'océan de la dette. Une dette belge qui, entre 2007 et 2009, a augmenté de 50 milliards dont 45 % sont dus aux sauvetages des banques! À cause de ces dernières, on assiste à l'accroissement de la misère et des exclusions. Va-t-on punir pour leurs erreurs les voyous incompetents de la doxa financière! Que →

neni, la vulgate patronale vient à leur rescousse, complaisamment relayée par des médias à sa solde. Le ban patronal exige des sacrifices. Ce seront les milliers de salariés licenciés, puis indirectement les tissus économiques afférents détricotés et pour finir le système de protection sociale détruit. On achève bien les pauvres!

## CRÉDIT-TEMPS

Des femmes s'indignent et lancent des assemblées populaires comme "Ta mère à l'agora" **D**: "L'État ne doit pas de l'argent aux banques mais aux femmes, rappellent-elles, les femmes pallient le manque de services publics: crèches, soins aux personnes âgées et parents malades ou invalides." Dans la société, aujourd'hui, ce sont beaucoup plus les femmes qui vont écourter leur carrière ou leur temps de travail pour s'occuper des enfants ou d'un parent malade ou âgé. Ce qui va les pénaliser gravement en termes de revenus et de reconnaissance sociale. Les statistiques et indicateurs de genre, publiés par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, ont montré à quel point l'écart était déjà grand entre les situations socio-économiques des femmes et des hommes. "Avec les mesures d'économies actuelles, les femmes vont payer encore plus cher pour les responsabilités familiales qu'elles assument, ce qui est inadmissible", déclare Vie féminine.

Le crédit-temps indemnisé, majoritairement pris par les femmes, va devenir plus difficile d'accès. Il est raccourci alors qu'auparavant on pouvait étaler les crédits à temps partiel sur plusieurs années. Il faut maintenant cinq ans d'ancienneté dont deux ans dans la même entreprise pour en bénéficier.

## ALLOCATIONS D'INSERTION

Une autre conséquence négative sur les femmes sera l'allocation d'insertion. Anciennement appelée "allocation d'attente" pour les jeunes sortant des études, elle devient plus difficile d'accès. Il faut non seulement attendre plus longtemps pour l'avoir, un an au lieu de neuf mois, mais en plus, il faut la "mériter", après au moins trois évaluations positives successives dans sa recherche active d'emploi. Dire qu'il fut un temps, dans les années 80 en Belgique où les jeunes et les étudiants avaient manifesté pour l'octroi d'une allocation d'attente comme un droit. On en est bien loin!

Exit donc l'allocation d'attente. Là encore, les jeunes femmes seront davantage concernées par cette mesure car elles sont représentées à 58 % dans cette catégorie d'allocataires. Il y aura des effets collatéraux de cette mesure sur les parents qui devront soutenir leurs enfants après les études, et en particulier les mères, majoritairement chefs de famille monoparentale.

## EMPLOI CONVENABLE

Désormais, l'emploi convenable a vu aussi ses critères se modifier, et les femmes seront aussi obligées d'accepter un emploi très éloigné de leur domicile: 60 km au lieu de 25 km avant. Ces conditions plus strictes s'ajoutent encore au tableau. Ne pas avoir trouvé une place de crèche pour son enfant ne sera plus une raison valable pour refuser un emploi, tout comme la durée des déplacements... alors qu'on sait, nous rappelle Vie féminine, "qu'un enfant sur cinq a accès à une place d'accueil de qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le manque de places d'accueil pour la petite enfance et d'activités extrascolaires accessibles financièrement, les horaires du marché de l'emploi non compatibles avec ceux des écoles, les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du secteur... tout pousse les parents et particulièrement les mères à diminuer leur temps de travail pour prendre en charge elles-mêmes l'éducation de leur(s) enfant(s). Et cette situation ne semble choquer personne! Comment réagirait-on si l'enseignement n'accueillait que 20 % des enfants et, en priorité les enfants des parents qui travaillent?" **E** Les femmes avec charge de famille se verront ainsi soumises à des tas de pressions pour pouvoir travailler. Comment vont-elles faire pour concilier vie de famille et emploi? À l'impossible nul n'est tenu, sauf les femmes!

## TEMPS PARTIEL

Quant au travail à temps partiel, de plus en plus de femmes vont devoir y recourir pour ne pas être exclues du chômage. Déjà qu'elles développent des trésors d'inventivité et d'énergie pour jongler entre charges familiales, enfants sans grands-parents proches pour les garder juste pour rester disponibles pour des emplois "convenables" de plus en plus éloignés...

Par ailleurs, il faut toujours un parcours beaucoup plus long à temps partiel qu'à temps plein pour retrouver ses droits au chômage et ainsi "remonter" à une allocation complète. On savait les femmes capables de faire plusieurs tâches en même temps. Elles devront développer des dons d'ubiquité pour être à plusieurs endroits à la fois. Il leur faudra négocier avec des dieux plus cléments pour se faire greffer non seulement tous les bras de Shiva mais aussi avoir les bottes de sept lieues pour accéder à cet hypothétique emploi de plus en plus éloigné de chez soi.

## PENSION DE SURVIE

En Belgique, il y avait cette habitude que le conjoint choisissant de cesser, partiellement ou totalement, de travailler pour s'occuper de la famille pouvait bénéficier d'une pension de survie au décès de son conjoint. Cette pension de survie est presque totalement supprimée. "Après 65 ans, la pension de survie est vouée à disparaître totalement à terme. On dit aujourd'hui aux personnes qui n'auront pas 30 ans le 1er janvier 2012 qu'elles n'auront pas droit à une pension de survie. Il va y avoir une allocation de transition avant de passer à une allocation de chômage. Par conséquent, il ne sera vraiment plus possible à l'avenir de se contenter de rester femme ou homme au foyer. Les personnes qui seront restées sans travailler pendant une large part de leur vie active entre 18 et 65 ans devront se contenter de maigres droits en matière de pension pour leurs propres périodes d'acti-

## Deux ou trois choses sur les femmes, en chiffres

**"Nous ne le redirons jamais assez, clament les organisations de femmes, aujourd'hui les inégalités restent flagrantes entre les hommes et les femmes":**

- 15,8 % de femmes connaissent un risque de pauvreté.
- 49,4 % des ménages les plus menacés sont monoparentaux et 85,5 % d'entre eux ont une femme à leur tête.
- 36 % des femmes sont dépendantes financièrement des personnes avec lesquelles elles vivent.
- 23 % est l'écart salarial entre les femmes et les hommes.

- 57,2 % des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) sont des femmes et la catégorie d'âge la plus importante est celle des 20-24 ans.
- 2/3 des bénéficiaires de la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) sont des femmes.
- 60 % des femmes touchent moins de 100 euros de pension pour 30 % seulement des hommes.
- 84 % des personnes de 25 à 49 ans qui prennent un crédit-temps sont des femmes.
- La pension de survie concerne à 98 % les femmes.

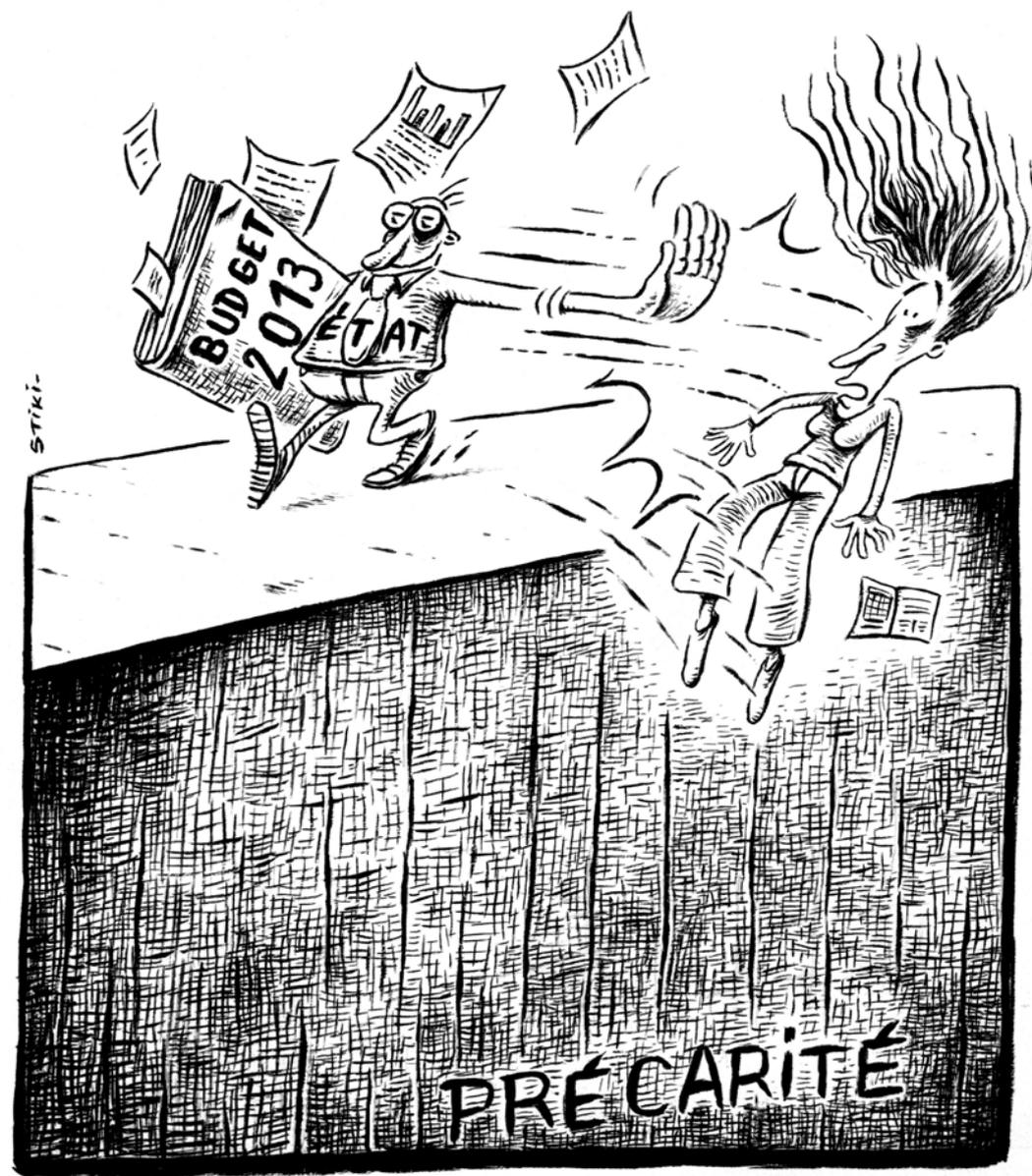
# MALGRÉ L'AUSTÉRITÉ, LE GOUVERNEMENT BELGE FAIT UN GESTE POUR LES CHÔMEUSES

tivité (assimilations comprises). La question est alors de savoir si beaucoup de femmes pourront avoir une carrière complète. Ce sera particulièrement difficile pour les femmes peu qualifiées, celles qui ont beaucoup de tâches liées au ménage et les femmes d'origine étrangère.” **F**

Si la limitation des pensions de survie va dans le sens d'une individualisation des droits, revendiquée par les associations féministes, ces dernières ne sont pas du tout d'accord que l'on supprime ainsi la pension de survie. Cela devait rester la dernière étape d'une réforme visant à permettre aux femmes de se construire des droits propres et suffisants. Les économies réalisées par sa suppression devaient être réinjectées dans la revalorisation des pensions légales des femmes. Cette mesure fait tout le contraire, elle supprime une pension basée sur la dépendance entre conjoints sans faire de correction en amont sur les effets pervers de cette dépendance organisée. Les féministes insistent pour que cette individualisation des droits se fasse dans le cadre d'une réflexion globale sur la modernisation de notre système de Sécurité sociale en lien avec les évolutions de la société et sans appauvrir les femmes. De plus, rappelle la plateforme féministe socio-économique, les femmes ont déjà vu passer l'âge de leur pension légale de 60 à 65 ans sous prétexte d'égalité, et cela sans contre-partie, c'est-à-dire pas de meilleures rémunérations, ni de meilleures conditions de travail et encore moins de places d'accueil!

## LOI 2007 SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE

En 2007, une loi sur le *mainstreaming* du genre avait pourtant été votée. Elle prévoyait que chaque politique se doit d'être évaluée quant à ses effets différenciés sur les femmes et sur les hommes. Mais elle est restée lettre morte. À ce jour, elle n'a connu aucun arrêté d'application. On comprend bien



que si elle avait été respectée, on aurait analysé et calculé les effets discriminants des mesures d'austérité sur les femmes et cela aurait été illégal de les mettre en œuvre! “Les organisations signataires souhaitent que le gouvernement applique ses propres règles et organise un audit permettant d'estimer la contribution financière des femmes à cette crise. Les organisations de femmes seront vigilantes au calendrier et à la qualité de cet audit. Un audit plus complet pourrait également être envisagé dans un deuxième temps pour mettre en évidence l'ensemble des injustices financières existant entre les hommes et les femmes, au point de vue fiscal,

social, professionnel.”

En tout cas, voilà une loi que les femmes auraient tout intérêt à voir appliquer. Si les organisations de femmes belges réclament plus d'égalité et de justice sociale, elles refusent très clairement le recul des droits sociaux. Tout au long de l'année, elles n'ont eu de cesse de dénoncer l'impact catastrophique de ces mesures sur les femmes, d'interpeller le gouvernement, les politiques et le public en général via des cartes blanches dans les journaux ou des assemblées populaires sur les places publiques. Elles vont d'ailleurs se joindre au Réseau belge de lutte contre la pauvreté qui a introduit en 2012 un

recours au Conseil d'État visant à faire annuler l'arrêté royal introduisant la dégressivité des allocations de chômage. ■

**A** Question de Mme Zoé Genot à la ministre de l'Emploi sur la dégressivité des allocations de chômage.

**B** <http://www.viefeminine.be/spip.php?article2333>

**C** <http://www.lesreparations.be/lesconsequences>

**D** <http://www.viefeminine.be/spip.php?article2307>

**E** La campagne d'information et de sensibilisation de Vie Féminine et de la Fédération des services maternels et infantiles (FSMI) “Un enfant = une place d'accueil de qualité, une responsabilité collective!”

**F** <http://www.lesreparations.be/lesconsequences/>